



Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 019-211915301-20220316-2022031-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 MARS 2022

## DELIBERATION N° 2022/011

### Projet de réalisation d'une Maison Médicale

#### DATE DE CONVOCATION

10 mars 2022

L'an deux mille vingt et deux,

Le seize mars à vingt heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAU.

#### DATE D'AFFICHAGE

#### DU COMPTE RENDU

17 mars 2022

**Étaient présents** : Philippe VIDAU, Maire

Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Lucette TRALEGLISE - Annie PASCAREL- Michel DONZEAU - Helga REMY - Jean-Pierre LABORIE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers

Marie-Christine VERGNE, Robert DALLES, Philippe SANTIN, Marc ROULET, Gisèle PERIER-BRIENCHON, Monique MANIERE, Jean-François BORDAS, Pierre Jean VIALLE, Christophe BELLINA, Sophie CHEVREUX, Francine DARLAVOIX, Christelle CHATAURET, Karine DESCHAMPS, William POUMEAUX, Denis VEYSSIERE, Gilbert JAUGEAS, Delphine SARCOU, Laurent MOREAU.

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 25

**Absents excusés** :

Dorian POUMEAUX donne pouvoir à Michel DONZEAU

Johanna GERAUD : excusée

Sylvie DE CARVALHO-PEYROUT donne pouvoir à Delphine SARCOU

forment la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Robert DALLES a été élu secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le Maire fait un bref historique.

Depuis plusieurs années, la Municipalité mène de nombreuses démarches volontaristes et des politiques actives en faveur du réaménagement urbain, des espaces publics au cœur de la ville, de l'habitat et aussi des actions à destination des commerces pour la redynamisation et la valorisation du centre-bourg d'Objat, enjeux fondamentaux pour l'attractivité et le développement d'un territoire rural.

Soucieuse de conforter son rôle de pôle structurant à l'échelle du secteur Nord-Ouest de l'Agglo, elle investit de manière continue sur son offre d'équipements et services.

Afin de renforcer son attractivité et son rayonnement, la ville a engagé une réflexion sur la santé et le bien-être, une priorité des élus. En effet dans ses objectifs, l'équipe municipale a sélectionné en premier lieu la santé et le bien être consciente que c'est une priorité pour tous, et d'autant plus en cette période de pandémie.

La municipalité souhaite anticiper le départ à la retraite de plusieurs médecins.

C'est pourquoi le sujet d'une Maison Médicale est au cœur de la question de la municipalité, véritable projet de territoire pour le bassin de vie d'Objat.

L'objectif est de garantir aux administrés la présence de généralistes sur la commune.

La Municipalité prévoit ainsi de faciliter le regroupement de médecins, infirmiers, autres et aussi l'arrivée de nouveaux médecins généralistes dans le cadre de cette future Maison Médicale. Elle devra proposer des locaux adaptés et fonctionnels pour l'accueil de médecins et de spécialistes. Elle devra aussi favoriser les connexions, les échanges, et une meilleure collaboration entre les professionnels pour améliorer l'accompagnement des patients.

Enfin, elle devra faciliter le maintien à domicile des personnes âgées ou malades et développer la prévention et la promotion de la santé.

Dans un premier temps, le Conseil Municipal a délibéré - à l'unanimité - le 10 mars 2021 pour l'acquisition par la Commune d'un ensemble immobilier situé 7 rue Jean Lagarde nécessaire à la réalisation de ce projet.

Différentes étapes sont alors nécessaires et indispensables en amont avant la réalisation de ce projet à savoir des échanges et concertations avec les médecins afin de définir leurs besoins et évaluer leurs attentes en tant que professionnels, de définir le portage du projet et la Maitrise d'Ouvrage (différentes possibilités et options ont été envisagées), estimer la faisabilité financière du projet, ...

Compte tenu de l'avancement des réflexions, il est proposé le Plan de Financement Prévisionnel suivant :

**Dépenses :**

Montant Acquisition et Frais annexes :	135 000 €
Montant de l'Opération (études, maîtrise œuvre, travaux, ...) :	660 000 € TTC
Montant total des dépenses :	795 000 € TTC

**Recettes :**

Partenaires Financiers - Subventions prévisionnelles	
DETR (Etat) Foncier - sollicitée :	35 000 €
DETR (Etat) Santé (Maison Médicale) - sollicitée :	140 000 €
FST (Agglo) - non encore sollicitée :	?
Conseil Départemental de la Corrèze - non encore sollicitée :	?
TVA	110 000 €
Montant total des recettes :	285 000 €
Autofinancement ou emprunt :	510 000 €

Après en avoir délibéré, (25 POUR et 1 abstention Laurent MOREAU),

**Le conseil municipal :**

- DECIDE le principe de réalisation d'une Maison Médicale et le « portage » par la Commune.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du Département via Corrèze Ingénierie.
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires dans le cadre de la procédure de passation des marchés publics (consultation de maîtrise d'œuvre, travaux...) et à signer les marchés à intervenir.
- AUTORISE le Maire à intervenir auprès de partenaires financiers et solliciter les subventions
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté
- DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire



Philippe VIDAU